

Pour un développement éolien au service de la société québécoise et d'un avenir viable

Mémoire déposé à la commission du BAPE sur le projet de parc éolien
de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande



20 mars 2025

Louise Morand

NOTE LIMINAIRE

Le RVÉQ compte parmi les nombreuses organisations, groupes citoyens, membres de la société civile, scientifiques et experts qui ont adressé au gouvernement une demande de BAPE générique sur la filière éolienne. L'examen à la pièce des projets éoliens au Québec ne permet pas de rendre compte des effets cumulatifs du développement éolien, sur les plans environnemental, économique, social, d'aménagement du territoire et climatique. Le présent BAPE sur le projet éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande nous semble un pis-aller auquel nous acceptons de participer tout en demeurant en attente d'une meilleure approche consultative en lien avec un plan de gestion intégré des ressources énergétique pour la décarbonation de l'économie québécoise et une révision en profondeur du projet de loi 69.

Le RVÉQ soutient la coalition qui s'oppose aux projets éoliens tels qu'ils sont développés présentement par Hydro-Québec et des acteurs privés et communautaires avec le soutien du gouvernement de la CAQ (voir le communiqué de la coalition à l'annexe 1). Nous sommes toutefois favorables au développement de la filière éolienne si les projets demeurent de propriété publique, s'ils servent spécifiquement à remplacer les énergies fossiles et si les projets de parcs éoliens reçoivent le consentement des populations locales.

1. PRÉSENTATION

Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) est un regroupement de comités citoyens dont les membres sont établis à travers tout le Québec, des Îles-de-la-Madeleine à Gatineau et l'Abitibi.

Le Regroupement Vigilance Énergie Québec prend fait et cause pour une transition axée sur une sobriété énergétique porteuse de justice et d'équité sociales. Le RVÉQ rassemble des groupes citoyens qui exercent une vigilance sur la question des énergies fossiles (charbon, hydrocarbures et nucléaire) et de la transition énergétique. Le RVÉQ promeut la décarbonation de la société québécoise par le recours aux énergies renouvelables et à des politiques en phase avec la science du climat et une utilisation raisonnée de l'énergie. Nous exigeons un modèle de

gestion publique où les citoyens ont prise sur les décisions affectant leurs milieux de vie.

Le RVÉQ est présent auprès de plusieurs groupes de travail et organismes.¹

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande

Le Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ) s'oppose fermement au projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande pour les raisons suivantes :

1- Un développement contraire aux avis scientifiques sur l'adaptation aux changements climatiques

Le consortium Ouranos et le Groupe d'experts en adaptation au changement climatique (DEA) ont avisé le gouvernement de l'importance d'accroître la protection des écosystèmes et de la biodiversité et de stopper l'artificialisation des sols, afin de favoriser une meilleure adaptation au réchauffement climatique. Pour limiter l'ampleur des catastrophes à venir, il faut viser « un objectif de zéro artificialisation » des sols.² Le projet de parc éolien en milieu forestier est radicalement contraire à ces prescriptions. C'est le cas du parc éolien de la Madawaska qui sera à 91% située en forêt, principalement en forêt mature (80 ans et plus) et en érablière³.

D'une part, le fractionnement de la canopée et la destruction de milieux humides affaiblit la capacité des forêts à résister aux sécheresses et aux invasions d'insectes ravageurs, ce qui diminue d'autant leur résilience contre le réchauffement du climat et, par le fait même, la qualité des services

¹ Le RVHQ est notamment présent au sein du Front commun pour la transition énergétique, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ), le Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec, la Coalition large sur l'énergie (CLÉ), Travailleurs et travailleuses pour la justice climatique (TJC), Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY). Cette liste n'est pas exhaustive. Quelques références : <https://www.rveq.ca/>
<https://www.pourlatransitionenergetique.org/> <https://collectif-scientifique-enjeux-energetiques-quebec.org/>

² <https://www.ledevoir.com/environnement/836590/crise-climatique-laisse-entrevoir-avenir-incertain-quebec?>

³ Parc éolien de la Madawaska S.E.C. Octobre 2024. *Étude d'impact sur l'environnement. Volume 7 : Résumé*. P.10. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000685544>.

écosystémiques qu'ils nous procurent pour assurer notre propre adaptation aux crises annoncées.⁴

Les méga incendies de 2023 qui ont détruit plus de 5 millions d'hectares de forêt au Québec (18 millions d'hectares au Canada), les méga incendies qu'ont subi récemment l'Australie, la Californie, la Grèce, l'Espagne et de nombreux autres pays partout dans le monde, sont des indicateurs d'un point de basculement pour les forêts qu'il faut à tout prix freiner. Selon la biologiste experte des forêts, Catherine Potvin, il faut protéger les forêts qui restent. « Nous avons besoin d'un gros, gros, gros chantier pour augmenter la résilience de notre forêt. »⁵ Détruire des milieux humides et installer des éoliennes dans une forêt est radicalement à l'opposé de cet effort.

Quels que soient les discours de légitimation qui accompagnent ce développement industriel en milieu forestier (transition énergétique, lutte au changement climatique, autonomie énergétique, etc), les avis des scientifiques sont suffisamment clairs pour que nous comprenions que la préservation des forêts, des milieux humides et de la biodiversité sont des priorités absolues. Le déboisement de 256 hectares⁶, dont environ le tiers sont des forêts anciennes, pour l'exploitation de parcs éoliens est tout simplement incompatible avec les efforts de préservation des milieux naturels pour un avenir viable.

Il n'est plus assuré que les forêts que l'on coupe aujourd'hui pourront se régénérer. Les conditions pédoclimatiques qui ont permis aux forêts de se développer et de se maintenir à travers l'Holocène (ère géologique couvrant les 120 derniers siècles) ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Faire fi des recommandations des scientifiques spécialistes de la lutte aux changements climatiques et des forêts c'est faire preuve d'un déni de la science ; c'est adhérer à des fausses croyances.

⁴ Pierre Drapeau, Alain Leduc, Sylvie Gauthier, Yan Boulanger, Daniel Kneeshaw et Yves Bergeron (2022). L'avenir incertain de la forêt boréale commerciale et de sa biodiversité dans un contexte de changements climatiques. Le rôle clé des forêts âgées. Dans Mendez, A.Z., Bissonnette, J.F., Dupras, J. (Dir.). *Une économie écologique pour le Québec. Comment opérationnaliser une nécessaire transition*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp105-131.

⁵ https://www.ledevoir.com/societe/795590/gaz-carbonique-vers-une-foret-boreale-emettrice-de-carbone-plutot-qu-eponge?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra

⁶ Parc éolien de la Madawaska S.E.C. Octobre 2024. *Étude d'impact sur l'environnement. Volume 7 : Résumé*. P.7. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000685544>

Ignorer la science pour favoriser un développement industriel sous couvert de transition énergétique relève au mieux de la mythologie. Il s'agit certainement d'un aveuglement volontaire que les pouvoirs publics et groupes d'intérêts s'ingénient malheureusement à vouloir rendre collectif. Mais d'autres solutions existent pour une économie responsable respectant les limites planétaires.

2- Un manque de crédibilité en ce qui concerne la protection des espèces menacées et la santé

Il est préoccupant de constater, à la lecture de l'étude d'impact du projet, tout le flou qui existe concernant les impacts potentiellement négatifs de la construction d'éoliennes en milieu forestier sur les mammifères, l'avifaune et les chiroptères présents sur le territoire. Comment mettre en place des éventuelles mesures de compensations lors de la phase d'exploitation, une fois que les écosystèmes seront bouleversés et qu'il ne sera plus possible de revenir en arrière ? Aucune instance indépendante n'est désignée pour faire la surveillance et le suivi des mortalités liées aux éoliennes. Ce qui ouvre la porte au conflit d'intérêt et à un manque de rigueur dans le traitement des données.

L'expression «dans la mesure du possible» utilisée à répétition pour l'application de mesures de protection de toute sorte, ne donne aucune indication des critères objectifs qui seront appliqués pour mettre en œuvre les mesures souhaitées. De plus, les études citées dans l'étude d'impact pour rendre compte des impacts du bruit sur les populations d'oiseaux et les chauves-souris ne permettent pas d'arriver aux mêmes conclusions que celles des auteurs de l'étude d'impact, à savoir que «Le dérangement des oiseaux par le bruit sera ponctuel et temporaire et des habitats de remplacement sont disponibles».⁷ Au contraire de cette affirmation, une étude (Shanon et al. 2016)⁸ démontre que le seuil de nuisance pour les oiseaux s'établit autour de 40 à 50 dB. Or, le fonctionnement normal d'une éolienne produit un bruit de 55 dB⁹. Le niveau sonore du parc éolien est établi à 104,3 dB_A¹⁰. Ce qui

⁷ Parc éolien de la Madawaska S.E.C. Octobre 2024. *Étude d'impact sur l'environnement. Volume 7 : Résumé*. P.12. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000685544>.

⁸ Shannon, G., M. F. McKenna, L. M. Angeloni, K. R. Crooks, K. M. Fristrup, E. Brown, et al. (2016). A synthesis of two decades of research documenting the effects of noise on wildlife. *Biological Reviews*, 91 (4): 982-1005.

⁹ <https://www.connaissancedesenergies.org/questions-et-reponses-energies/combien-de-bruit-les-eoliennes-font-elles>

¹⁰ Parc éolien de la Madawaska S.E.C. Octobre 2024. *Étude d'impact sur l'environnement. Volume 7 : Résumé*. P.12. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000685544>.

permet de conclure que les éoliennes seront un dérangement constant pour les oiseaux. Il est d'ailleurs frappant que l'étude d'impact ne donne aucune indication sur le bruit du fonctionnement des éoliennes. La seule donnée disponible concerne une simulation du bruit perçu à distance de 500 m, soit la distance séparatrice avec une habitation.

Il est évident que la nuisance due au bruit pour les populations aviaires a été largement minimisée dans l'étude d'impact. Ce déni des impacts apparaît également dans la dernière portion de la citation mentionnée plus haut. En effet, il apparaît assez peu sérieux de banaliser la destruction de l'habitat d'espèces menacées en prétextant que «des habitats de remplacement sont disponibles.» Si des espèces, comme les chauves-souris, sont classées en tant qu'espèces menacées, c'est justement parce que les perturbations de leur habitat mettent leur survie en danger. C'est pourquoi il faut arrêter de perturber leur habitat.

L'expert en prévention des maladies infectieuses, Benjamin Roche, a rappelé l'importance du rôle des forêts pour la santé humaine, notamment pour empêcher la propagation de virus.¹¹ La protection de l'habitat des chauves-souris joue un rôle majeur dans le contrôle des insectes ravageurs et vecteurs de maladies pour le bénéfice de toute la biodiversité. La protection de ces écosystèmes est d'autant plus importante que les impacts du réchauffement climatique ont aussi des répercussions sur la santé animale. Conserver une barrière naturelle qui limite les contacts entre les espèces animales sauvages et l'humain est un élément de résilience qui bénéficie à toute la société québécoise. C'est un service écosystémique qu'il faut désormais impérativement préserver. Encore une fois, l'implantation d'éoliennes dans l'habitat des chiroptères, dont celui de plusieurs espèces qui sont en voie de disparition, est contraire à ces prescriptions.

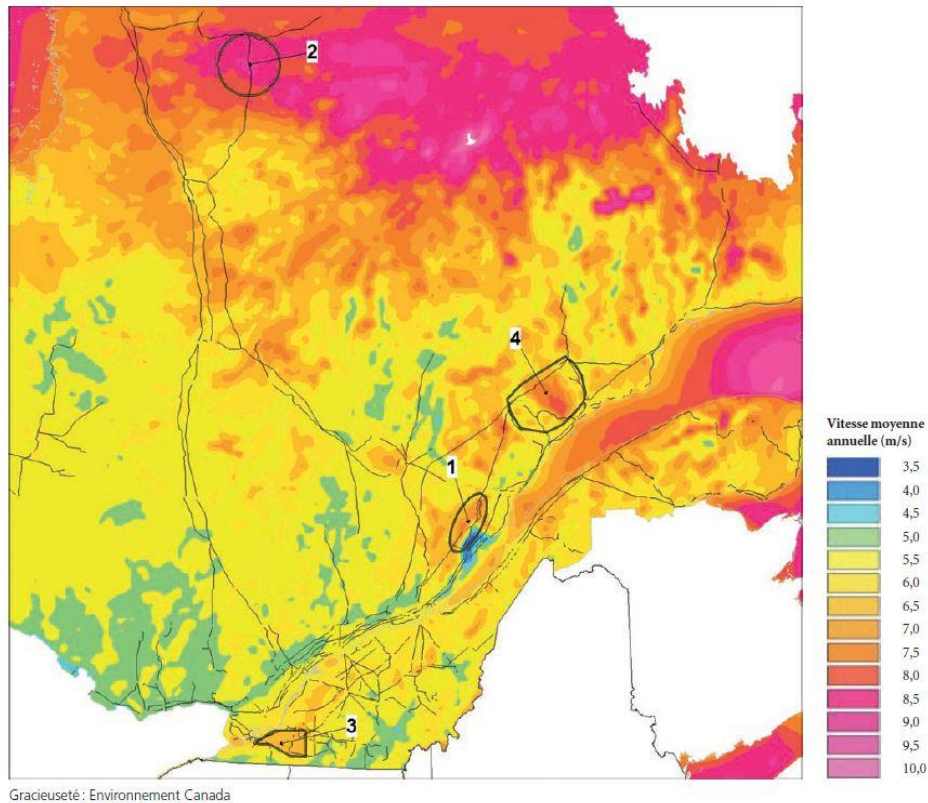
3- Mauvais emplacement pour un développement structurant de la filière éolienne

Dans leur livre phare sur l'éolien au Québec, les experts Bernard Saulnier et Réal Reid font valoir la richesse du potentiel éolien québécois au Nord du 55ème parallèle. Des gisements éoliens particulièrement importants sont situés à proximité des lignes de transport d'Hydro-Québec près des barrages hydro-

¹¹ <https://www.tilt.fr/articles/quel-lien-entre-les-nouvelles-maladies-et-la-sante-des-forets>

électriques de La Grande 4 – Laforge et de Manic-Outardes-Bersimis (voir la figure 6.7 extraite de Saulnier & Reid (2009), p.111).

FIGURE 6.7
Gisements éoliens ciblés à proximité des lignes de transport d'électricité (résolution de 5 km)



Selon les auteurs : « les deux meilleures cibles, les cibles 2 et 4 (régions de La Grande 4 – Laforge et de Manic-Outardes-Bersimis) combinées auraient un potentiel de l'ordre de 45 000 MW de capacité éolienne exploitable, pouvant produire quelque 148 TWh d'énergie éolienne annuellement. On notera également que les 96 TWh de la cible La Grande 4 – Laforge sont entièrement contenus dans un rayon de 40 km du réseau de transport existant.»¹²

La maximisation du potentiel éolien peut s'avérer importante pour l'avenir de l'industrie en raison de la rareté grandissante des matériaux nécessaires à la construction des éoliennes, dont le cuivre, le cobalt et les terres rares.¹³ Le choix de

¹² Bernard Saulnier & Réal Reid (2009). *L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique*. Éditions MultiMondes, p.110.

¹³ Voir à ce propos: Célia Izoard (2024). *La ruée minière au XXIe siècle. Enquête sur les métaux à l'ère de la transition*. Paris : Seuil. Voir également à propos des terres rares :

l'emplacement des parc éoliens devrait valoriser les meilleurs gisements éoliens afin de réduire le nombre d'éoliennes nécessaires sur le territoire et minimiser le plus possible les impacts environnementaux et sociaux de cette filière énergétique.

Comme l'ont démontré Reid & Saulnier¹⁴, le développement de parcs éoliens près des grands barrages pourrait être réalisé à un coût compétitif par rapport à ceux des parcs situés plus au sud car la productivité plus élevée des gisements du grand nord compense les coûts attribuables à l'éloignement. Les impacts écologiques et sociaux sont toutefois également beaucoup moindres. En effet, comme l'a souligné l'ex journaliste en environnement et ex vice-président du BAPE Louis-Gilles Francoeur¹⁵, les écosystèmes près des grands barrages sont déjà artificialisés et ne requièrent que peu de transformations pour un ajout de capacités éoliennes. Le réseau de transport d'électricité d'Hydro Québec est déjà en place et des infrastructures de transport supplémentaires pourraient être réalisées à proximité de celles existantes, avec un impact minimal sur les paysages, les écosystèmes et les populations qui fréquentent le territoire.

Ces possibilités devraient être envisagées en tant qu'alternatives en lieu et place du projet de parc éolien de la Madawaska dans la MRC du Granit.

4- Mauvais modèle d'affaire

Le développement du parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, marque une dynamique de privatisation de la production d'électricité. Comme l'a souligné en conférence de presse l'analyste indépendant en énergie Jean-François Blain¹⁶, Hydro-Québec n'a aucunement besoin de partenaires comme EDF ou une MRC pour lever des capitaux, construire, administrer et exploiter des parcs éoliens. Le modèle d'affaire choisi pour le parc de la Madawaska fait en sorte que des actionnaires privés captureront une part importante des revenus d'exploitation. Ce modèle d'affaire remet en cause la mission publique d'Hydro-Québec et les choix de société ayant mené à la nationalisation de l'énergie.

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/492-terres-rares-energies-renouvelables-et-stockage-d-energies.html>

¹⁴ Reid & Saulnier, op.cit. p.278-279.

¹⁵ Louis-Gilles Francoeur, L'éolien, vers une prise en charge collective du vent, colloque "*Une terre nourricière à protéger : vers une transition énergétique éclairée*". 28 octobre 2023 à Saint-Léonard-d'Aston. <https://www.youtube.com/watch?v=wSldhHiboYU>

¹⁶ <https://pourunchoixeclair.ca/2025/01/29/une-levee-de-boucliers-contre-le-developpement-eolien-antidemocratique/>

La part grandissante du privé dans la production d'énergie prive la société d'État des revenus de la rente énergétique. Ce qui constitue un manque à gagner pour le trésor public et, par le fait même, pour l'ensemble de la société québécoise qui bénéficie de la propriété publique de l'énergie pour le financement des services essentiels et qui permet à tous d'avoir accès à des services d'électricité à coûts abordables.

La libéralisation d'un service public aussi essentiel que l'électricité s'annonce d'autant plus nuisible que les chocs attendus de la crise climatique ne fera qu'augmenter la vulnérabilité des populations les plus démunies. En se privant d'une part importante de la rente de l'énergie, le gouvernement du Québec sera de moins en moins capable de faire face à sa mission, pour la stabilité et la cohésion sociale.

5- Absence d'attribution des ressources énergétiques pour la décarbonation

La prétention selon laquelle la construction du parc éolien de la Madawaska doit servir à la transition énergétique n'est pas démontrée. Le gouvernement du Québec ne possède aucun plan d'attribution des ressources énergétiques pour la décarbonation de son économie. Nous ne possédons aucune assurance que les investissements dans le parc éolien de la Madawaska servira à réduire notre dépendance aux hydrocarbures ni qu'il aidera le Québec à atteindre ses cibles de réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ou 2050.

En effet, comme le rapporte le journaliste spécialisé en environnement Alexis Riopel dans le journal *Le Devoir* : «Une mince fraction des blocs de puissance électrique de plus de 5 mégawatts (MW) attribués par le gouvernement du Québec depuis 2023 vise la décarbonation des activités industrielles existantes.»¹⁷ Le gouvernement de la CAQ utilise l'offre d'énergie renouvelable du Québec, avec des tarifs bien inférieurs aux coûts de production des nouveaux approvisionnements énergétiques, pour inciter des entreprises industrielles énergivores à s'installer au Québec, comme les usines de fabrication de batterie, les centres de données et de

¹⁷ Une mince fraction des blocs de puissance électrique de plus de 5 mégawatts (MW) attribués par le gouvernement du Québec depuis 2023 vise la décarbonation des activités industrielles existantes.

cryptomonnaie¹⁸, cela au détriment de la décarbonation des industries déjà présentes et de la capacité d'Hydro-Québec à exercer sa mission.

De plus, l'électricité produite par le parc éolien pourra être vendue sur les marchés et être exportée plutôt que de servir à la décarbonation de notre économie. Les profits perçus par les partenaires privés seront également fort probablement exportés, au détriment de la population québécoise.

6- Absence d'acceptabilité sociale

Comme l'a souligné Jean-François Blain¹⁹, le projet de parc éolien de la Madawaska s'inscrit dans un contexte commun aux pays industrialisés d'utiliser le prétexte de la transition énergétique, urgente et nécessaire, pour mettre en place une relance de l'investissement industriel. La part grandissante du privé dans les nouveaux approvisionnements énergétiques visant à répondre aux besoins de ces nouvelles industries attache la réalisation des projets énergétiques à des intérêts économiques particuliers plutôt que de participer à une démarche de planification collective cherchant à satisfaire les intérêts de la collectivité.

Le gouvernement de la CAQ ne bénéficie d'aucun mandat pour mener cette dénationalisation progressive de l'électricité au Québec. La privatisation des services énergétiques n'a jamais fait partie du programme politique de la CAQ. Aucune annonce en ce sens n'a été faite par le gouvernement et celui-ci demeure sourd aux demandes répétées de la population civile, groupes citoyens, écologistes, syndicaux, communautaires, scientifiques, professionnels et spécialistes de divers domaines de conserver la propriété publique de l'énergie, de présenter une planification intégrée des ressources pour une véritable transition énergétique, de mandater un BAPE générique sur la filière éolienne et de mener une vaste consultation sur l'avenir énergétique du Québec.²⁰

Il n'y a pas eu de référendum pour attester de l'acceptation des populations des municipalités visées par le projet de parc éolien sur son territoire. Le seul bénéfice des redevances versées aux municipalités ne devrait pas se substituer à une analyse des facteurs à considérer pour déterminer l'acceptabilité sociale des

¹⁸ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2105731/hydro-quebec-megawatt-crypto-flumen>

¹⁹ <https://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-18h/site/segments/reportage/471615/electricite-vente-prive-energie-hydro>

²⁰ <https://fondationrivieres.org/nos-actions/energie-barrages-hydroelectriques/14-revendications-avenir-energetique/>

projets. D'autres moyens peuvent être mis en place pour financer adéquatement les municipalités. Il existe d'autres alternatives pour amener les communautés à bénéficier de la rente éolienne tout en conservant la propriété publique de l'énergie et la santé de leurs territoires.²¹ C'est pourquoi le gouvernement ne doit pas faire l'économie d'un BAPE générique sur la filière éolienne et d'une vaste consultation sur l'avenir énergétique.

Ce projet de parc éolien est partie prenante d'un déni de démocratie et d'une perversion du pacte de solidarité sociale choisi par la société québécoise lors de l'élection référendaire de 1962, alors que la population s'est prononcée en faveur de la conservation de la propriété des équipements et la gestion publique des services d'électricité pour le bien commun.

7- Conclusion

La réalité de l'urgence climatique est largement documentée même si des affairistes continuent de chercher à profiter des crises pour servir leurs intérêts. Si la filière éolienne peut contribuer à une transition énergétique nécessaire et urgente, il n'est pas vrai que la continuation d'un modèle économique qui ne respecte pas les limites des écosystèmes peut nous donner l'espoir d'un avenir viable.

Le projet de parc d'éoliennes de la Madawaska, qui détruit des centaines d'hectares d'un milieu forestier à protéger avec sa biodiversité, qui s'inscrit dans une démarche antidémocratique et anti scientifique afin de mieux servir des intérêts particuliers au dépend du bien commun, appartient à ce vieux modèle économique qui a mené et mène encore aux crises et à l'amplification des crises qui menacent notre survie et celle de toutes les espèces.

Le projet de parc éolien de la Madawaska est inacceptable parce qu'il n'est pas inscrit dans une stratégie planifiée et démocratique susceptible de conduire à une décarbonation de notre économie pour le bénéfice de toute la société. Au contraire, ce projet destructeur d'écosystème qui « achète » l'acceptabilité sociale,

²¹ Voir notamment la proposition de la création d'un fonds statutaire à Hydro-Québec, créé à partir de la rente éolienne, pour le financement des communautés autochtones, villes et MRC. <https://pourunchoixclair.ca/2025/01/29/une-levee-de-boucliers-contre-le-developpement-eolien-antidemocratique/>

maintient la course au développement dans la trajectoire de la dépossesion collective, du désastre et du chaos.

C'est pourquoi nous demandons au BAPE de ne pas recommander l'acceptation du projet.

Annexe 1: Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique

Face à la multiplication des projets éoliens au Québec, des dizaines de comités citoyens ont vu le jour et s'allient aujourd'hui à plusieurs organisations, experts et personnalités publiques. Cette coalition réclame un moratoire sur le développement éolien jusqu'aux conclusions d'un BAPE générique*, des référendums municipaux décisionnels, la propriété publique de l'énergie et un véritable débat public sur le développement énergétique du Québec.

C'est un message clair qui est lancé au gouvernement : nous refusons ce développement éolien précipité, sans le consentement populaire, nous n'avons pas voté pour ça !

Dissiper le mirage éolien et rétablir les faits

- Les projets éoliens appuyés par le gouvernement de la CAQ ne servent pas la transition énergétique, mais bien des intérêts privés ;
- Les risques pour la santé et la qualité de vie des riverains, les milieux naturels, la faune et la flore sont réels et documentés, malgré la désinformation de l'industrie ;
- Les retombées locales sont sans commune mesure avec les pertes collectives au profit du privé.

Dénoncer les failles du développement éolien au Québec

- Un développement sans acceptabilité sociale, où promoteurs, gouvernement et élus locaux ignorent les citoyens et imposent leurs projets sans véritable consultation des communautés ;
- Un développement incompatible avec les milieux habités : des distances séparatrices inadéquates qui menacent la qualité de vie et la cohésion sociale;
- Un développement risqué : des méga éoliennes toujours plus hautes et plus puissantes, implantées selon des normes désuètes établies pour des turbines de petite envergure ;
- Un développement incohérent avec la protection du territoire agricole ;

- Un développement qui met en péril la biodiversité et le patrimoine paysager ;
- Un développement volontairement ignorant des impacts cumulatifs : le ministre de l'Environnement ayant refusé le BAPE générique;
- Un développement privatisé qui a déjà généré plus de 6 milliards de pertes pour les Québécois ;
- Un développement qui privatise l'aménagement et la sécurité énergétique du territoire ;
- Un développement au service d'industries énergivores sans valeur ajoutée, au détriment des PME québécoises ;
- Un développement irréfléchi : le Québec pourrait réaliser une part importante de sa transition énergétique sans nouvelle production énergétique en mettant l'emphase sur des programmes d'efficacité et de sobriété énergétique .

La coalition réclame cinq actions urgentes

1. Un moratoire sur le développement éolien ;
2. Un BAPE générique sur la filière éolienne ;
3. Un vaste débat public sur le développement énergétique du Québec ;
4. Des référendums municipaux comme critère d'acceptabilité sociale ;
5. La propriété publique de l'énergie.

Le dernier rapport du BAPE confirme l'urgence d'agir

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reconnaît lui-même la nécessité « 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » ([BAPE no. 375, projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2024](#))

Pas contre les éoliennes, contre la façon et les motifs

La population doit être partie prenante et consentante d'un développement éolien respectueux et au service des territoires et des communautés qui les accueillent.

Ce développement doit avoir comme objectif premier la lutte contre la crise climatique et non pas le développement économique. Penchons-nous sur des solutions orientées vers le bien commun et non asservies à la recherche de profits.

Liste des appuis à ce communiqué et ses revendications

Comités citoyens

1. Regroupement vigilance énergie Québec (RVÉQ)
2. Collectif Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska (PCENY)
3. Vent de démocratie de St-Adelphe
4. Sainte Thècle Droit De Vent
5. Toujours Maîtres chez nous Mékinac-Des Chenaux
6. Comité vigilance citoyenne de Lotbinière
7. Comité provisoire de démocratie citoyenne des Sources
8. Pour un choix éclairé des Jardins de Napierville
9. Comité citoyen Impacts-Éoliennes-Valleyfield
10. Regroupement citoyen éolien Monnoir
11. Comité des Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain
12. Comité Maskoutain de vigilance éolienne
13. Contre la Privatisation du Vent et du Soleil dans Mékinac Des Chenaux (CPVSMDC)
14. Pour un choix éclairé en énergie dans Drummond
15. Comité des riverains des éoliennes de l'Érable
16. Comité citoyen d'Arthabaska
17. Jeannot Morin, citoyen de la MRC des Etchemins
18. Pour un choix éclairé dans Chaudière-Appalaches
19. Pour un choix éclairé dans la MRC de Coaticook
20. Comité citoyen de Charlevoix
21. Action Environnement Basses-Laurentides (AEBL)
22. Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville (MEAC)
23. Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert
24. MARE (Mouvement d'action régional en environnement)
25. L'Assomption en transition
26. Amis de l'environnement de Brandon
27. Collectif Entropie
28. GMob (GroupMobilisation)

Organisations de la société civile

- Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches
- Syndicat de l'UPA Lotbinière-Nord
- Vent d'élus
- Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)
- Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE)
- Action collective en transition environnementale et sociale de la CSQ (comité ACTÉS)

Partis politiques

- Climat Québec
- Parti Vert

Chercheurs, scientifiques, professeurs et auteurs

- Yves-Marie Abraham, professeur à HEC Montréal
- Bruno Detuncq, professeur retraité de Polytechnique Montréal
- Roméo Bouchard, auteur, co-fondateur de l'*Union paysanne*, coordonnateur du livre collectif *L'éolien, pour qui souffle le vent* (Écosociété)
- Robert Laplante, sociologue, directeur général de l'IRÉC
- Anthoni Barbe, géographe et consultant en aménagement du territoire
- Krystof Beaucaire, chercheur et doctorant en sociologie à l'Université Concordia
- Richard E. Langelier, juriste et sociologue
- Lucie Sauvé, professeure émérite, UQAM, membre du Collectif scientifique sur les enjeux énergétiques au Québec

Les organisations signataires soutiennent les revendications spécifiques présentées dans ce communiqué. Ce soutien ne constitue pas une approbation des positions, opinions ou informations diffusées par les autres signataires sur l'éolien ou tout autre sujet. Chaque organisation appuie cette initiative sur la base des enjeux soulevés, indépendamment des affiliations politiques des autres signataires.